



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A  
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 19 août 2024

**Préavis municipal N° 25/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 15'000.00  
pour le changement du système de chauffage de la buvette du terrain de football**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### **1. Historique**

Il est rappelé que la buvette a été construite en 1984 ; un système de chauffage à gaz a été installé il y a 30 ans.

### **2. Préambule**

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 15'000.00 pour le remplacement du système de chauffage qui est hors service depuis les fêtes de fin d'année 2023.

### **3. Informations sur le projet**

Lors de la location de la buvette du 31 décembre 2023, les utilisateurs ont constaté que le chauffage ne fonctionnait pas.

Plusieurs entreprises ainsi que la société Holdigaz se sont rendues sur place durant le mois de janvier 2024. Toutes s'accordent à dire que le système de chauffage actuel est irréparable au vu de son ancienneté. D'autre part, les pièces qui permettraient une remise en état ne sont plus disponibles sur le marché.

Trois offres ont été obtenues en vue du changement complet du système de chauffage ; deux offres pour un remplacement par un système similaire (gaz) et une offre pour la fourniture et la pose d'un poêle à pellets. Toutes avoisinent CHF 13'000.00.

La Municipalité souhaite obtenir toutes les informations nécessaires quant au choix de l'installation future. Elle prendra en compte les aspects suivants : écologie, coût, maintenance, facilité d'utilisation et rapidité de chauffe.

#### 4. Coût

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| a. Fourniture et pose d'un nouveau système de chauffage | CHF 13'000.00 TTC       |
| b. Divers et imprévus env. 10%                          | <u>CHF 1'300.00 TTC</u> |

Total CHF 14'300.00 TTC

Arrondi à CHF 15'000.00 TTC

#### 5. Financement

Compte tenu de nos liquidités actuelles, le montant total de CHF 15'000.00 sera assuré par la trésorerie courante de la bourse communale.

#### 6. Aspect comptable

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti conformément aux règles comptables MCH2 sur une durée de 5 ans.

#### Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

#### Le Conseil Général de La Chaux

- vu le préavis municipal No 25/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 15'000.00 pour le changement du système de chauffage de la buvette du terrain de football
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

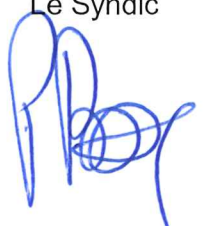
#### Décide

- d'autoriser la Municipalité à mettre en oeuvre les travaux proposés dans le préavis 25/2021-2026
- de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 15'000.00
- de financer ces travaux par les liquidités courantes de la bourse communale.

Adopté en séance de la Municipalité du 19 août 2024.

Dossier traité par Mme Mary-Laure Etienne, Municipale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
  
Pascal Rossy



La Secrétaire  
  
Sandrine Bühler